

F. — FINANCES

SITUATION FINANCIERE DU PROTECTORAT A LA FIN DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNEE 1946

RAPPORT DU DIRECTEUR DES FINANCES A LA COMMISSION DU BUDGET DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT

Le retour progressif du Maroc aux conditions du temps de paix donne peu à peu à chacune de ses activités une physionomie nouvelle.

Si les suites des hostilités se font encore trop souvent sentir, il est clair qu'une évolution lente mais continue tend à rendre aux différentes fonctions qui contribuent à la vie du pays, leur rôle, leur volume, leur efficacité d'avant guerre en leur donnant parfois des caractères nouveaux.

Il en est ainsi des finances marocaines. Mais ce n'est pas assez de dire que les circonstances ont dessiné les traits d'une situation financière qu'on peut juger dans son ensemble, satisfaisante.

Résultantes d'un grand nombre de données propres au Maroc ou extérieures à lui, les finances chérifiennes ont à leur tour un rôle actif à jouer. Indices d'une situation relative privilégiée dans un monde épuisé par la guerre, elles sont le gage et le moteur de la prospérité à venir.

De nombreux motifs de confiance se dégagent en effet d'un examen des trois principaux secteurs des finances d'un pays que sont, la monnaie, le crédit et le budget.

I. — SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire, toujours dominée par l'abondance excessive des moyens de paiement, est en voie d'assainissement progressif.

En janvier dernier, la contraction sensible constatée dans la masse des billets en circulation semblait présager, indépendamment des facteurs passagers du moment (rentrée des impôts à la fin de l'année, placement de l'emprunt 1945) un renversement de la tendance à l'inflation.

Les chiffres des 6 premiers mois de l'année en cours confirment cette évolution. La circulation au 30 juin atteint 13.467 millions, c'est-à-dire à peu près le chiffre de novembre dernier. Mais il faut rappeler qu'entre temps les billets algériens restant en circulation au Maroc, soit 1.350 millions, ont été retirés et échangés contre des billets marocains. La circulation s'est donc, en réalité, largement réduite depuis huit mois et se retrouve à peu près au niveau réel qu'elle atteignait en juin 1945.

1°) Un élément nouveau risquait de peser sur le volume de la circulation monétaire. Ce sont les transferts de capitaux en provenance de France et d'Algérie. Jusqu'à la fin de l'année 1945, le volume des transferts à destination de la France et de l'Algérie dépassait celui des transferts en provenance des deux territoires. A partir de 1946, le mouvement s'est renversé, et le solde net des capitaux en provenance de France et d'Algérie atteint 6 milliards de francs.

Ces transferts témoignent la confiance des épargnants métropolitains dans les destinées du Maroc. Ils doivent permettre aux activités publiques et privées de se procurer les capitaux nécessaires à leur rééquipement. A ce titre et dans la mesure où ils ne contribuent pas à développer l'inflation monétaire, ils doivent être considérés comme un élément favorable au renouveau du pays.

Certains capitaux s'investissent en immeubles ou en fonds de commerce. D'autres sont affectés à la création de sociétés nouvelles ou au développement de sociétés anciennes. Durant le premier semestre 1946, pour les seules opérations intéressant les sociétés anonymes et les sociétés à responsabilité limitée, on relève :

447 créations de sociétés nouvelles pour un capital de	772 millions
99 augmentations de capital pour	512 millions

Soit au total 1284 millions

Alors que les chiffres correspondants de 1945 étaient les suivants :

85 créations de sociétés nouvelles pour un capital de	106 millions
32 augmentations de capital pour	115 millions

Soit au total 221 millions

Dans un cas comme dans l'autre, le budget en a été bénéficiaire comme en témoignent les plus values des droits d'enregistrement qui seront précisées plus loin.

2°) La stabilité quasi absolue de la circulation durant cette période est due à l'action simultanée de deux éléments : les souscriptions de bons du trésor, le déficit de la balance commerciale.

a) La plupart des capitaux nouveaux, investis ou non dans l'économie marocaine, se retrouvent dans les dépôts de banque, aux comptes chèques postaux ou à la Trésorerie générale. L'accroissement des dépôts dans ces trois institutions a été, du 1er janvier au 31 mai environ :

4 milliards dans les banques,
750 millions aux chèques postaux,
750 millions à la Trésorerie générale.

Les dépôts en banque ne sont pas demeurés inactifs. Ils se sont placés en grande partie en bons du Trésor. Le total des bons est passé de 13 à 21,5 milliards entre le 1er janvier et le 30 juin 1946. Cet accroissement de 8,5 milliards est dû, il est vrai, pour 3 milliards, à des souscriptions du Trésor chérifien lui-même qui place ainsi à bon compte ses propres disponibilités.

b) Le déficit de la balance commerciale du Maroc s'est accentué avec le développement des relations maritimes. Une telle situation qui pourrait sembler défavorable en principe, présente à l'heure actuelle des avantages certains pour le Maroc.

Elle dénote d'abord l'importance accrue des importations de tous produits indispensables à un pays qui en a été presque entièrement privé durant la guerre. Elle reflète en même temps l'effort accompli par la Métropole pour écarter les menaces de famine, grâce à des envois massifs de céréales.

En valeur et en tonnage, les importations du Maroc durant les cinq premiers mois de l'année ont à peu près triplé par rapport à la période correspondante de l'année dernière :

	1945 (5 premiers mois)	1946 (5 premiers mois)
Tonnage ..	192.090 tonnes	Tonnage .. 521.510 tonnes
Valeur	1.684 millions	Valeur 5.965 millions

Les exportations, pendant les mêmes périodes de temps considérées, ont doublé de valeur tandis que leur tonnage était seulement augmenté de moitié.

1945 (5 premiers mois)	1946 (5 premiers mois)
Tonnage .. 639.215 tonnes	Tonnage .. 997.873 tonnes
Valeur 1.307 millions	Valeur 2.740 millions

Le déficit commercial en cinq mois dépasse donc 3 milliards de francs.

Cette situation serait à la longue dangereuse et il n'est pas douteux que tous les efforts doivent être faits en vue du développement des exportations puisque celles-ci forment l'un des principaux éléments du pouvoir d'achat d'un pays qui conditionne à son tour le volume futur des importations.

Mais dans le cas du Maroc à l'heure présente, il faut rappeler que les hostilités l'ont justement contraint à réduire durant plusieurs années son niveau de vie et à se constituer en quelque sorte une épargne forcée.

II. — SITUATION DU CREDIT

La situation du crédit, au contraire de la situation monétaire, se présente dans des conditions beaucoup plus favorables qu'avant la guerre. Jusqu'en 1939, les problèmes de financement au Maroc étaient caractérisés par d'énormes besoins de fonds pour l'équipement et par une insuffisance non moins grande de capitaux locaux.

A long terme les besoins publics étaient satisfaits par des emprunts émis en France, et les besoins privés par des investissements venus de l'extérieur ou grâce à des interventions d'Etat.

A moyen et à court terme, les banques soutenues par l'institution d'émission, s'efforçaient, par des ouvertures de crédit et par l'escompte, de mettre leurs disponibilités au service des entreprises industrielles et commerciales.

Mais la rareté des capitaux, au Maroc comme en France rendait coûteux le loyer de l'argent. Il suffit de rappeler que l'Etat empruntait alors à 6 %. Du côté du secteur privé, les taux des prêts hypothécaires se situaient entre 7 et 12 % et l'intérêt des prêts conventionnels s'établissait très près du taux limite autorisé de 9 %. A moyen et à court terme, les tarifs bancaires, établis à partir du taux d'escompte de la Banque d'Etat du Maroc, lui-même élevé (entre 6 1/2 et 3 3/4 %), étaient très onéreux pour les emprunteurs.

Depuis la guerre, l'abondance des disponibilités ne pouvait manquer d'avoir d'heureuses conséquences dans le domaine du crédit. Elle a permis d'entreprendre, dans les secteurs public et privé, une politique de crédit abondant et à bon marché dont les premiers résultats sont déjà tangibles.

1° DETTE PUBLIQUE

L'Etat a été le premier bénéficiaire de l'accroissement de capitaux disponibles. J'ai rappelé tout à l'heure comment le Maroc avait contribué au financement de la guerre et comment il avait poursuivi son effort après la fin des hostilités, en souscrivant aux emprunts métropolitains et aux bons du trésor français. L'Etat chérifien de son côté en a profité pour aménager les emprunts publics à charges élevées et pour lancer sur le marché local des émissions nouvelles.

a) Conversion des emprunts onéreux

Depuis quatre ans, le gouvernement s'est efforcé de réduire le taux des emprunts émis, à une époque où le loyer de l'argent était élevé, par l'Etat lui-même, par les régies ou services concédés, par les municipalités.

La politique de conversion a débuté en 1943 par l'émission d'un emprunt d'Etat à 3 1/2 % qui a permis la conversion ou le remboursement d'obligations 6 et 6 1/2 des

Chemins de fer marocains et de la Société des ports marocains.

Depuis la fin de la guerre cette politique a été reprise et poussée activement. Des négociations en cours vont permettre d'abaisser à 3,80, peut-être 3,70 les emprunts contractés par l'Etat auprès de la Caisse des Dépôts, au taux de 5 %. Il en est de même de l'ensemble des emprunts contractés tant par l'Etat que par les municipalités auprès du Crédit foncier de France : qui vont être convertis de 5 % à 3,90 ou peut être 3,80 %, comme vient de l'être déjà l'emprunt de la ville de Casablanca.

Les emprunts les plus onéreux de l'Energie Electrique du Maroc, de l'Office chérifien des Phosphates, de la Cie du Port de Fédala ont pu être également convertis ou remboursés au cours de ces dernières années.

Les Caisses de retraites des fonctionnaires viennent de fournir de leur côté une contribution intéressante à l'abaissement du loyer de l'argent, en ramenant le taux d'intérêt de leurs prêts aux collectivités de 5 % en moyenne à 3,75 %.

Enfin, des pourparlers sur le point d'aboutir avec la Métropole, vont permettre la conversion des emprunts de l'Etat les plus onéreux grâce à une opération beaucoup plus vaste à réaliser prochainement en France, et conjuguée avec une émission d'argent frais.

b) Emissions nouvelles

Pour la première fois dans son histoire, le Maroc a pu se procurer sur place une partie des capitaux qui lui sont nécessaires. Après l'émission des emprunts de l'Office chérifien des Phosphates et d'une société concessionnaire de l'Etat en 1944, le Maroc a réussi à lancer avec un plein succès l'emprunt de 540 millions de 1944 et l'emprunt de 1.200 millions de décembre 1945.

Le moment semble venu de procurer au Trésor les moyens de financer les prochaines tranches du programme d'équipement du Maroc, en profitant des conditions favorables du loyer de l'argent. De nouveau le marché local va être sollicité de mobiliser toutes ses ressources au service de l'œuvre de mise en valeur marocaine. Une émission de deux milliards de fr. vient d'être autorisée par dahir, dont une première tranche à placer bientôt doit procurer sans peine, nous l'espérons, une somme de 500 millions. Les transferts massifs de fonds en provenance de l'extérieur créent les conditions les meilleures du succès de cet emprunt. Mais les possibilités du marché marocain, si importantes qu'elles soient, ne sauraient suffire à couvrir les besoins de financement du programme de grands travaux. Le recours aux capitaux métropolitains reste nécessaire. Malgré les exigences énormes de la reconstruction française, M. le Résident vient d'obtenir un accord de principe sur l'émission prochaine d'une importante tranche métropolitaine. Les municipalités vont de leur côté profiter des conditions du moment pour se procurer à bon compte, auprès du Crédit foncier de France, les capitaux nécessaires à leurs propres besoins d'équipement.

2° SECTEUR PRIVE

Dans le secteur du crédit privé, le gouvernement s'est efforcé d'encourager la baisse du taux de l'intérêt des diverses formes de crédit existantes et de promouvoir des formes nouvelles aptes à répondre aux besoins de l'après-guerre.

a) Abaissement des taux d'intérêt

Dans le domaine du crédit à long terme, un dahir du 1er mars 1945 a ramené les taux d'intérêt légal et conventionnel respectivement de 5 % et 9 % à 4 % et 7 %.

En vue d'empêcher un recours désordonné et onéreux au crédit, susceptible d'influencer fâcheusement les taux d'intérêt et de gêner les placements d'emprunts publics, un projet de dahir en cours de publication prévoit un

contrôle des émissions d'obligations portant exclusivement sur la date et le taux d'intérêt offert.

Dans le domaine du crédit à moyen terme, il faut noter l'abaissement par la Caisse des prêts immobiliers du Maroc de 7 à 5,50 % du taux de ses prêts.

Enfin, en matière de crédit à court terme le taux des warantages de céréales, qui était de 5,50 % en 1939 a pu être ramené par étapes successives à 3 % en 1946.

Les taux pratiqués par les banques (intérêts débiteurs, avances sur fonds d'Etat, etc.) ont été abaissés dans des proportions notables. Enfin, l'abaissement du taux d'intérêt de la Banque d'Etat du Maroc, actuellement en cours d'étude, aura à son tour une action bienfaisante à la fois sur les financements publics et semi-publics et sur l'escompte commercial, quand l'activité économique aura repris son plein développement.

b) Institution de nouvelles formes de crédit

L'organisation des prêts aux anciens combattants par le dahir du 14 février 1946 ne sera signalé que pour mémoire en raison de son intérêt social prédominant.

Il en est de même de toutes les mesures qui ont seulement visé à adapter les formes de crédit existantes aux besoins nouveaux des emprunteurs, comme les relèvements des plafonds; l'amélioration des conditions d'octroi des prêts, pour le crédit agricole et le crédit des banques populaires en particulier.

Il paraît nécessaire surtout d'insister ici sur le projet d'organisation du crédit à moyen terme qui est inspiré du système français du Crédit national.

Ce projet doit particulièrement permettre aux entreprises commerciales et industrielles de renouveler leur outillage ou de constituer des exploitations nouvelles en se procurant à des taux modérés les capitaux nécessaires pour une durée de 2 à 5 ans.

Ce système, qui utilise le circuit bancaire, est avant tout destiné à permettre aux établissements de crédit de mobiliser le cas échéant, au moyen de l'escompte, les traites représentatives des crédits consentis et d'être ainsi à même de conserver à tout moment la liquidité qu'exige une saine gestion. L'organisme escompteur sera la Caisse des prêts immobiliers du Maroc qui fournira les fonds nécessaires et qui pourrait elle-même éventuellement présenter son papier au réescompte de l'Institution d'émission, les traites portant alors 3 signatures.

Les taux d'escompte, et les commissions diverses seront tels que l'emprunteur pourra se procurer les fonds à un taux voisin de 5 %.

On peut espérer de ce système qui entrera prochainement en vigueur une contribution puissante à la remise en marche et à la modernisation de l'économie marocaine.

III. — SITUATION DU BUDGET

Le collectif 1946, permet de juger dans son ensemble la situation budgétaire du Maroc au cours de la première

année de paix et de la comparer à ce qu'elle a été depuis 1939. De cet examen se dégagent deux caractéristiques essentielles du budget chérifien :

— l'aisance des budgets ordinaires, dont la masse doit cependant inspirer une vigilance accrue dans le contrôle des dépenses publiques;

— l'importance croissante des budgets extraordinaires qui mesure l'effort accompli dans l'œuvre d'équipement du Maroc.

A. — BUDGET ORDINAIRE

Depuis 1939, les exercices budgétaires se sont réglés de la manière suivante :

	Recettes	Dépenses	Excédent
1939	1.689,1	1.648,7	40,4
1940	1.789,1	1.694,8	94,3
1941	2.033,7	1.822,1	211
1942	2.565,2	2.175,5	389,7
1943	3.138,4	2.744,7	394
1944	4.381,1	3.567,1	814
1945	4.814	4.784	30
(chiffres provisoires)			

Ce tableau permet de faire plusieurs constatations :

1° Les exercices de guerre se sont tous soldés par des excédents considérables, à l'exception du dernier. Non seulement le Maroc a ainsi pu contribuer à l'effort de guerre de la France, mais il a pu réserver sur ces ressources normales des sommes importantes qui, affectées au budget extraordinaire lui ont permis de poursuivre ou d'entreprendre un vaste programme de travaux d'équipement économique et social.

Cette situation enviable est due à l'effort fiscal que le Maroc a su s'imposer et qui lui a permis de surmonter, sans danger pour ses finances, la redoutable crise agricole qu'il a connue l'an dernier.

Au moment où la fiscalité de guerre disparaît, l'équilibre du budget pose des problèmes nouveaux. Assuré de justesse en 1945, il paraît devoir, en 1946, rencontrer des difficultés analogues.

2° Il faut pourtant souligner au passage la souplesse très remarquable du système fiscal marocain.

La fin des hostilités entraîne la reprise progressive des mouvements de marchandises et des mouvements de capitaux. La progression des importations, l'importance des transferts financiers ont été précisées tout à l'heure. Mais leur incidence sur les recettes budgétaires mérite d'être notée ici.

Les prévisions des deux rubriques des droits de douane et impôts indirects d'une part, des droits d'enregistrement, d'autre part, marquent les étapes suivantes depuis la guerre :

Nature des recettes	1939		1944		1946 (budget + collectif)	
	Montant en millions	% du total des recettes	Montant en millions	% du total des recettes	Montant en millions	% du total des recettes
Droits de douane et impôts directs	528	44,6	478	18,1	1.562	25,8
Enregistrement et timbre	60	6	175	6,6	561	9,2

La progression est d'autant plus remarquable pour les douanes et impôts directs que les tarifs n'ont pas été modifiés (à l'exception du droit sur l'alcool) depuis la guerre, parfois même depuis vingt ans, et que pour les droits spécifiques leur incidence relative a diminué dans la mesure où les prix se sont élevés.

Parallèlement, d'ailleurs, les impôts directs doivent bénéficier cette année à la fois de la reprise des affaires et des conditions climatiques excellentes qui assurent au Maroc une production agricole honorable sinon brillante. La progression des impôts directs est retracée ci-dessous :

Nature des recettes	1939		1944		1946	
	Montant en millions	% du total des recettes	Montant en millions	% du total des recettes	Montant en millions	% du total des recettes
Impôts directs ordinaires	221	19,0	697	26,4	1.469	24,3
Fiscalité exceptionnelle	—	—	294	11,1	50	0,8
Total	221	19,0	991	37,5	1.519	25,1

3°) La masse des budgets se trouve multipliée par moins de 4 depuis 1939. Ce coefficient n'apparaît pas excessif si l'on songe qu'à côté de la hausse des prix et des traitements, les tâches administratives se sont accrues non seulement du fait des hostilités mais surtout en fonction du développement démographique du pays et des nécessités de sa mise en valeur économique et sociale.

Le nombre des agents titulaires et auxiliaires, rémunérés sur crédit de personnel, est passé de 19.150 (dont 2.600 mokhazenis) de 1939 à 30.750 en 1946 (dont 8.100 mokhazenis et agents des haras); l'augmentation globale de 11.600

comprend donc à concurrence de 5.500 la reprise en charge des mokhazenis de la guerre et agents des haras.

Si l'on en excepte ce personnel, l'accroissement des effectifs ressort à 6.000 emplois seulement, environ.

Au regard des chiffres de la population marocaine et de son taux d'accroissement, l'effectif global des fonctionnaires marocains apparaît relativement modéré.

Il faut noter pourtant, une fois de plus, la place croissante qu'occupent dans le budget les dépenses de personnel, relativement aux autres dépenses :

	1939		1944		1946	
	Budget (pas de collectif)		Budget et collectif		Budget et collectif	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dette publique	331	28	327	11,2	703	11,6
Personnel	511	43,1	1.295	44,4	3.196	53
Matériel et dépenses diverses	343	28,8	875	30	2.034	33,7
Contribution du budget du gouvernement français	—	—	420	14,4	100	—
Virement à la 3ème partie, 2ème section pour l'équipement économique et social	—	—	—	—	—	1,7
Total	1.185	—	2.917	—	6.036	—

Il y a là un élément qui doit retenir l'attention de l'assemblée et du gouvernement. Il impose plus que tout autre une stricte discipline d'économie dans la gestion des ressources ordinaires de l'Etat.

Il est incontestable que le système fiscal du Maroc, qui est l'un des plus légers du monde, ne pourra le rester qu'autant que l'appareil administratif demeurera lui-même léger.

4° Une autre constatation, favorable celle-là, se dégage de la lecture du tableau ci-dessus, c'est la réduction continue du poids de la dette publique. Ce phénomène, qui accompagne toutes les dépréciations de monnaies, est dû à la fois à l'accroissement des masses budgétaires et à la réduction du taux d'intérêt que rend possible l'abondance des capitaux. Il est particulièrement sensible au Maroc, qui n'a pas été dans l'obligation, comme la plupart des pays du monde, d'emprunter durant la guerre pour assurer la charge des hostilités ou de la reconstruction.

La part réelle de la dette dans l'ensemble des dépenses publiques est d'ailleurs en réalité inférieure au coefficient de 11,6 % qui figure au tableau ci-dessus. Comme l'analyse du collectif l'indiquera tout à l'heure, un crédit de 73 millions doit être ouvert cette année pour le paiement de toutes les échéances en retard d'un emprunt émis en Hollande dont le service n'avait pu être assuré pendant la guerre. Abstraction faite de cette somme, le pourcentage réel de la dette ne ressort qu'à 10,4 % en 1946.

D'autre part, le montant des crédits afférents à la

dette publique comprend non seulement les annuités des emprunts d'Etat, qui forment la dette amortissable, mais les subventions aux Caisses de retraite, qui forment la dette viagère et qui constituent en réalité une dépense de personnel.

Si l'on élimine ce dernier élément, la part de la dette dans l'ensemble des dépenses publiques ressort, en définitive, à 6,8 % en 1946 contre 25,6 % en 1939.

C'est là l'un des gages les plus sûrs de la prospérité future du Maroc. La faculté d'emprunter demeurée presque intacte, doit permettre au pays de mener une politique budgétaire aussi hardie dans le domaine des dépenses d'investissement qu'elle doit rester prudente sur le plan des dépenses administratives.

B. — BUDGET EXTRAORDINAIRE

C'est à son budget extraordinaire surtout que se mesure et que se mesurera l'effort accompli par le Maroc, en vue de son équipement économique et social.

Les dépenses extraordinaires s'inscrivent en deuxième partie du budget lorsqu'il s'agit de dépenses sur fonds de réserve ou sur recettes avec affectation spéciale. On peut dire que les dépenses directement productives sont imputées de préférence sur les fonds d'emprunt et les dépenses qui ne le sont pas ou qui le sont à échéance lointaine sont rattachées au fonds de réserve. Cette règle peut toutefois subir des exceptions imposées par les nécessités budgétaires du moment.

Les chiffres du budget extraordinaire depuis 1939 soulignent leur accroissement massif, sur un rythme très supérieur à celui des budgets ordinaires :

Budgets + collectifs	1ère partie	2ème partie	Total
1939	Néant	Néant	Néant
1940	100.000.000 (1)	—	100.000.000
1941	Néant	127.020.000	127.020.000
1942	497.880.000 (2)	185.673.100	683.553.100
1943	Néant	231.388.100	231.388.100
1944	—	301.492.382	301.492.382
1945	540.000.000	931.198.100	1.471.198.100
1946	1.200.000.000	2.555.644.000	3.755.644.000

(1) Emprunt chemin de fer.

(2) Emprunt de conversion sur le produit duquel 75.000.000 environ peuvent être utilisés à des dépenses d'équipement.

Ici se marque l'effort soutenu du gouvernement du Protectorat, que la guerre n'a pas pu interrompre.

Il ne pouvait que s'amplifier une fois la paix revenue.

Les projets concernant notamment l'hydraulique et l'industrialisation du pays, rendaient de plus en plus nécessaire et urgent le lancement d'un emprunt de plusieurs milliards de francs.

La Métropole, sollicitée une fois de plus, n'a pas refusé son concours au Maroc. Comme je l'ai dit plus haut, elle vient de donner son accord de principe à un appel sur le marché financier métropolitain qui, conjugué avec une émission locale, va fournir au Trésor chérifien tous les capitaux qui lui sont nécessaires pour faire face à sa lourde tâche dans les années à venir. La confiance qu'inspire l'avenir du Maroc ne laisse pas de doute quant au succès de cet emprunt.

Par le développement rapide de la production, qui seule permettra l'élévation du niveau de vie des populations marocaines, la mission traditionnelle de la France va continuer à s'accomplir dans ce pays.

LA CIRCULATION FIDUCIAIRE PENDANT LE 2^{me} TRIMESTRE 1946

Au 31 mars 1946 :	12.981.000.000 francs
Au 30 avril 1946 :	12.253.000.000 francs
Au 31 mai 1946 :	13.309.000.000 francs
Au 30 juin 1946 :	13.467.000.000 francs

LES RECETTES BUDGETAIRES PENDANT LE 2^e TRIMESTRE DE L'ANNEE 1946 (francs)

	A LA FIN DU MOIS D'AVRIL		A LA FIN DU MOIS DE MAI		A LA FIN DU MOIS DE JUIN	
	1945	1946	1945	1946	1945	1946
Contributions directes	111.794.600	146.852.500	190.082.000	220.366.300	244.133.900	273.780.900
Douanes	132.404.600	379.874.600	160.150.800	486.086.400	197.335.800	619.048.000
Enregistrement	78.041.800	165.175.000	101.942.600	210.481.300	130.248.500	255.174.100
Domaine	19.393.800	42.296.700	25.259.500	52.533.400	31.007.600	67.913.100
Timbre	19.260.800	26.099.108	23.091.200	32.968.300	27.417.100	39.980.800
Monopoles et Exploitations	5.000	1.405.000	43.276.200	96.418.300	83.804.800	202.258.800
Office Postal	78.875.000	155.813.100	99.698.700	191.218.300	119.587.100	223.490.800
Impôts indirects	105.603.900	158.791.000	131.674.800	185.439.600	156.756.200	227.540.900
Finales de concours	10.492.400	10.519.000	10.977.300	11.137.100	12.845.700	15.387.500
Divers	76.908.700	76.293.400	92.243.700	112.940.400	106.049.400	140.601.300

DEPOTS CONSTATES AU COURS DU 2^{me} TRIMESTRE 1946 (Millions de francs)

	à la Trésorerie Gle (Fds particuliers)	à la C. N. E.	aux Chèques Postaux (1)	dans les Banques
Au 31 mars ..	1.347	1.575	2.847	14.453
Au 31 avril ..	1.650	1.589	3.185	14.633
Au 31 mai ..	1.528	1.612	3.530	16.079
Au 30 juin ..	1.745	1.621	2.892	17.093

(1) Particuliers, Comptables spéciaux et comptables en c/c avec le Trésor.

INDICE DES VALEURS MOBILIERES COTEES A LA BOURSE DE CASABLANCA

Les variations de l'indice des valeurs mobilières, calculé par moyenne logarithmique sur la base 100 au 3 janvier 1946, sur 45 actions cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca, ont été de :

	Bourse de 17 mai 1946	Bourse du 4 juin 1946	Bourse du 18 juin 1946
Indice général (45 valeurs)	122	124	125,5
Banques et Stés. Immo- bilières (6 val.) ..	120	122	125,4
Eau et Electricité (4 valeurs)	102	102	99,44
Industries (17 valeurs)	130,6	133	135,3
Mines (5 valeurs)	119,2	118,3	123,2
Automobiles, Ports et Transports (6 val.) ..	116,7	123,5	129,7
Valeurs diverses (7 valeurs)	130	132,6	131,4

17 mai 1946 : une certaine stabilisation des cours semble acquise depuis la fin du 1^{er} trimestre 1946.

18 juin 1946 : la reprise de la hausse est générale dans tous les secteurs sauf pour les valeurs d'électricité. Elle est particulièrement sensible dans les banques, et sociétés immobilières, dans l'industrie, l'automobile et les valeurs diverses. Mais c'est dans le groupe des valeurs minières que la hausse est la plus forte, marquant 10 points en 15 jours. Ce sont les actions des mines d'Aouli, de Bou Arfa, de Goundafa, de la Marocaine des Mines et produits chimiques qui ont entraîné cette poussée de l'indice.

P.V.

MOUVEMENT DES CAPITAUX INVESTIS — PERIODE DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1946
Sociétés Anonymes officiellement publiées

AGRICOLLES	CAPITAL NOMINAL	SIEGES	DATE DE CONSTITUTION
Compagnie Agricole de Barga	8.000.000	Casablanca	24 Mai 1946
Elma	9.000.000	Taroudant	11 Juin »
COMMERCIALES			
Société d'Etudes et de Coopération Industrielle	150.000	Rabat	16 Mars »
Société des M'Gouna	1.000.000	Casablanca	12 Avril »
Compagnie Marocaine Commerciale « CONAROC »	2.000.000	»	17 » »
Bernard Taillan et Cie Maroc	4.000.000	»	15 » »
Société Internationale de Brevets Industriels « SIBI »	90.000	»	9 » »
Société Marocaine de Production et d'Echange « SMPE »	320.000	»	3 Mai »
La Djellaba	1.550.000	»	26 Avril »
Société Marocaine Ouest-Europe Atlantique « MOEA »	10.000.000	»	6 Mai »
Diélectrique S.A.	100.000	»	29 » »
Etablissements Weite et Cie	750.000	»	15 Avril »
Donita	900.000	»	
Société Commerciale Marocaine des Calles Electriques	100.000	»	
SOCAEL	100.000	»	30 » »
Société Nord Africaine de Commission	2.000.000	»	6 Mai »
Asem Electric			
Consortium Nord Africain de Produits Chimiques et d'Entretien	490.000	»	11 » »
Bessimar S.A. Chérifienne pour le développement du Commerce Extérieur du Maroc	1.000.000	»	4 » »
La Hutte	5.000.000	»	30 Avril »
Cie Africaine d'Alimentation d'Importation et d'Exportation CALINEX	1.000.000	»	11 » »
S. A. Luximport	2.500.000	»	23 Mai »
Société Nord Africaine des Vins et Alcools SNAVA	600.000	»	30 » »
Calesco	100.000	»	29 » »
Phénicia	10.000.000	»	6 Juin »
Société Nord Africaine des Textiles S.N.A.T.	100.000	»	29 Mai »
Générale Atlantique de Commerce « GENACO »	50.000	»	8 Juin »
Maroc-Commerce « MARPECO »	50.000	»	8 » »
« Textibroy » Comptoir Commercial Textile Marocain ..	2.000.000	»	14 » »
FINANCIERES			
Société pour l'Etude et le Financement d'Entreprises ..	1.300.000	»	26 Avril »
Commerciales Industrielles et Agricoles « SEFCIA »	1.000.000	»	21 Mai »
Société Auxiliaire du Commerce et de l'Industrie S.A.C.I.	3.500.000	»	1 Juin »
Cie Moghrebine de Participations « COMOPAR »			
Société Marocaine Commerciale Industrielle et Financière « MACIF »	2.000.000	Rabat	21 Juin »
IMMOBILIERES			
Société Franco-Chérifienne d'Entreprises	500.000	»	17 Avril »
INDUSTRIELLES			
« ALBA », Société d'Exploitation des Produits Alba pour le Commerce des Fruits et Légumes à l'état frais	1.000.000	»	1 » »
Productions Critérium-Afrique	2.365.000	Meknès	2 » »
Les Produits Industriels du Maroc « PINMAR »	7.600.000	Casablanca	11 » »
Sté Marocaine de Constructions Aéronautiques S.M.C.A.	600.000	»	24 » »
Vinaigrerie Chérifienne	10.000.000	»	24 » »
Chaussures Dianni	600.000	»	7 Mai »
Société Industrielle et Commerciale d'Exportation et d'Importation « SICONEX »	2.600.000	»	8 » »
Savonnerie de l'Aigle Blanc	5.000.000	Fédala	10 » »
Société Marocaine des Conserves « NONO »	12.000.000	Casablanca	14 » »
Le Moteur Etablissement E. GUILLOT	5.428.000	»	8 » »
Société des Emballages Isothermiques « SUBERFUT » ..	1.900.000	»	18 » »
Villareal Société Chérifienne de Parfums	12.000.000	»	27 » »
Société Industrielle DARDEL	100.000	»	27 » »
Produits Geigy Maroc	1.000.000	»	31 » »
Société Amieux-Maroc	50.000.000	»	29 » »
Société Industrielle et Commerciale Artisanale « SICTA »	2.050.000	Fès	1 Juin »
Carrières et travaux du Maroc « CARMA »	12.000.000	Casablanca	29 Mai »
Société Chérifienne de Matériel Industriel Ferroviaire « SCIF »	10.000.000	»	18 Juin »
MINIERES			
Société Marocaine de Soudages et de Participations minières	1.000.000	Casablanca	13 Mai »

TRANSPORTS

Société des Transports Carbo Routes	800.000	Meknès	9 Mai	»
Société des Transports Givaudan	14.000.000	Fès	28 Mars	»
Les Cargos du Maroc « CARDUMAR »	2.500.000	Casablanca	25 Mai	»
Société de tourisme et de Transports Aériens Régionaux « STAR »	4.000.000	Fès	11 Juin	»
	228.893.000			

AUGMENTATIONS ET REDUCTIONS DE CAPITAL

AUGMENTATIONS

S. A. Sudexport	de Frs 1.500.000	à Frs 3.000.000
Les Semences Marocaines	» 2.000.000	» 3.500.000
Sté Chérifienne de Recherches Minières	» 4.000.000	» 5.000.000
Société Hôtelière Marocaine	» 3.000.000	» 4.000.000
Cie Africaine des Explosifs C.A.D.E.X.	» 1.500.000	» 4.500.000
Sté Marocaine des Etablissements F. Delory	» 6.360.000	» 12.360.000
Sté Financière Transafricaine	» 50.000.000	» 70.000.000
Sté S.C.U. P.A.	» 30.000.000	» 60.000.000
Etablissements ABT « S.A.D.C.A. »	» 1.500.000	» 2.000.000
Orangerie de la Kasbah de Bou Taouane	» 1.500.000	» 3.000.000
Sté Internationale d'Exploitation Minière du Maroc INTERMINE	» 6.000.000	» 12.000.000
Cie Africaine des Ateliers de Construction Schwartz-Haumont	» 3.200.000	» 4.000.000
S.A. Chérifienne d'Organisation Moderne « S.A.C.O.M. »	» 750.000	» 1.500.000
« Marmaro » Sté d'Exploitation des Marbres de l'Afrique du Nord	» 8.000.000	» 12.000.000
Sté Industrielle Oléicole Marocaine	» 6.000.000	» 10.000.000
Comptoir Africain des Textiles « C.A.T.E.X. »	» 5.000.000	» 20.000.000
Cie Commerciale de l'Afrique Française « C.O.C.A.F. »	» 600.000	» 2.400.000
Sté Marocaine d'Importation de Textiles S.M.I.T.E.X.	» 200.000	» 1.200.000
Sté Amanda	» 2.000.000	» 3.000.000
Sté Française Electro Frigorifique S.O.F.R.O.S.L.E.C.	» 1.050.000	» 2.770.000
Sté Internationale de Régie Co-Intéressée des Tabacs au Maroc	» 9.500.000	» 9.975.000
Sté du Domaine du Sebou	» 4.000.000	» 8.000.000
Sté Immobilière de Fédala	» 8.000.000	» 25.000.000
Cie Chérifienne des Textiles	» 70.000.000	» 200.000.000
Sté Industrielle Dardel	» 100.000	» 15.000.000
Sté des Tuileries et Briqueteries de Marrakech	» 6.750.000	» 9.000.000
Etablissements Welté et Cie	» 750.000	» 2.250.000
Entreprise de Transports et Travaux Publics Briffe et Cie	» 2.400.000	» 3.600.000
« Anfa » Cie d'Assurances et de Réassurances	» 10.000.000	» 20.000.000
S.A. de Pêcheries et Conserves Alimentaires S.A.P.C.A.	» 5.000.000	» 20.000.000
Sté Marocaine Charbonnière et Maritime	» 4.000.000	» 12.000.000
	306.395.000	

REDUCTIONS

Sté Internationale de Régie Co-Intéressée des Tabacs au Maroc	de Frs. 10.000.000 à Frs. 9.500.000.
--	--------------------------------------

DISSOLUTIONS

Sté Chérifienne d'Etudes des Charbonnages du Tirkou	Capital de Frs. 3.000.000
Sté Nord-Africaine de Construction S.N.A.C.	» 200.000

MODIFICATIONS

Sté D. U. B.	Devient Sté S.C.U.B.A.
Sté Marocaine d'Importation et d'Exportation Risles « S.M.I.E.R. »	» Comptoir Africain de Textiles « CATEX »
Sté Française Frigorifique	» Sté Française Electro-Frigorifique « S.O.F.R. O.I.L.E.C »

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE OFFICIELLEMENT PUBLIEES

181 - Sociétés Nouvelles du 1 ^{er} avril au 30 juin 1946 pour	Frs. 203.560.000
--	------------------

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

19 - Sociétés	de Frs 30.125.000 à Frs. 112.780.000
---------------------	--------------------------------------

REDUCTION DE CAPITAL

Néant.

DISSOLUTION

15 - Sociétés	pour Frs. 6.055.000.
---------------------	----------------------